

"LU POUR VOUS"

MIDI LIBRE DU 29/12/2015

Les policiers biterrois privés de "cadeau de Noël"

Polémique | Le commissariat de Béziers ne bénéficiera pas de l'avantage spécifique d'ancienneté accordé le 3 décembre.

Les taux de délinquance à Béziers seraient-ils "insignifiants" ? L'État semble avoir opté pour l'affirmatif puisque le commissariat de la ville ne figure pas sur la nouvelle liste des circonscriptions de sécurité publique concernées par l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA). En date du 3 décembre dernier, un arrêté répertorie les 161 circonscriptions de police auxquelles sont attribués le droit de mutation prioritaire et le fameux ASA, « accordés à certains agents de l'État affectés dans les quartiers urbains particulièrement difficiles » (lire en exergue).

Béziers exclu mais Agde et Montpellier retenus

Une bonne nouvelle à nuancer, tout de même, pour les "heureux" bénéficiaires. En effet, pour dresser sa liste, le gouvernement a posé ses critères d'éligibilité. Les taux de délinquance, de violences crapuleuses, d'outrage et rébellion, de violences urbaines ou contre les forces de l'ordre ont notamment dicté les choix de l'État.

Pas de chance, donc, pour les fonctionnaires de police biterrois. Ils ne profitent pas de cette révision. En revanche, leurs collègues d'Agde et Montpellier, pour l'Hérault, ont eu droit à ce "cadeau de Noël". De quoi susciter des réactions et faire grincer des dents.

S'il se réjouit que le gouvernement ait changé son fusil d'épaule (lire ci-dessous), David Leyraud regrette que « 14 000 policiers qui exercent en Ile-de-France soient exclus du dispositif ». Le coordinateur régional du syndicat Alliance estime que « la question se pose aussi en région. Montpellier et Agde y figurent, pas Béziers. Allez expliquer ça aux collègues : c'est difficilement compréhensible ».

Même sentiment chez le sénateur-maire de Castelnaud-le-Lez, Jean-Pierre Grand. Au Sénat, le parlementaire héraultais Les Républicains était monté



■ Le commissariat ne profite toujours pas de l'avantage spécifique d'ancienneté. P. SALIBA

au créneau, en novembre 2014, pour réclamer que le dispositif de l'ASA soit étendu au plus grand nombre de policiers.

S'il vient d'être finalement et en partie entendu, Jean-Pierre Grand s'est étonné, dans une question écrite adressée au ministre de l'Intérieur, le 24 décembre, que « la circonscription de Béziers qui comprend pourtant une zone prioritaire de sécurité (La Devèze, Les Arènes) » ne bénéficie pas de l'ASA. Et de demander à Bernard Cazeneuve s'il « entend ouvrir une nouvelle concertation avec les syndicats de police afin de redéfinir cette liste des circonscriptions de police concernées ».

« À Béziers, cette nouvelle liste est très mal perçue par la base »
Stéphane Navarro, SGP police FO

À l'heure actuelle, le sénateur-maire de Castelnaud-le-Lez attend toujours une réponse. Et au commissariat de Béziers, c'est la soupe à la grimace. « Cette nouvelle liste dont est exclu le commissa-

riat de Béziers est très mal perçue par la base », souligne Stéphane Navarro du SGP police FO.

Le syndicaliste estime qu'aucun « critère objectif n'a été pris en compte pour établir la liste divulguée par l'État le 3 décembre dernier. Béziers en est exclu alors que la commune compte trois quartiers prioritaires (NDLR : centre-ville/Faubourg, Iranget/La Grangette, La Devèze). À l'inverse, Agde n'a jamais eu de zone urbaine sensible (ZUS) mais son cœur de ville a été désigné comme quartier prioritaire cette année ». Spécialiste pour son syndicat de l'avantage spécifique d'ancienneté, Stéphane Navarro juge que l'État fait preuve dans cet épineux dossier « d'excès de pouvoir, d'erreur de droit et d'inégalité de traitement ». Des griefs qui ont conduit le SGP police FO à déposer « 170 recours individuels, alors que le commissariat de Béziers compte 250 fonctionnaires » pour tenter de gommer ce que de nombreux policiers estiment comme « une injustice ».

RENÉ FERRANDO